Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 85 (1976)

Heft: 2

Anhang: Contact : Bulletin d'information de la Croix-Rouge Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Bulletin d'information de la Croix-Rouge Suisse

Février/Mars 1976

Numéro 48

La Croix-Rouge suisse, hier, aujourd'hui, demain

A l'échelle nationale

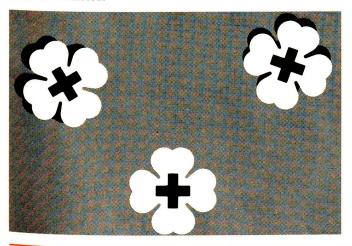
Réfugiés et situations d'exception, transfusion de sang, collaboration de non-professionnels aux soins aux malades, Collecte de mai et autres

Tels étaient les thèmes principaux de la dernière Conférence nationale et annuelle des présidents de section, qui s'est déroulée à Berne les 29 et 30 novembre 1975. 51 sections – soit les deux tiers des 75 sections locales que compte la CRS – y étaient représentées. Les quelque 100 participants inscrits ont travaillé en groupes et en séances plénières et étudié des problèmes qui, au cours des mois à venir, figureront au nombre des préoccupations majeures de la CRS.

120 cts., 108 cts. et 96 cts. par habitant...

Ce sont là les meilleurs résultats de la Collecte de mai 1975 obtenus par les sections Croix-Rouge de Glaris, Hinterthurgau et Winterthour, alors que la moyenne nationale s'est élevée à 42 centimes.

Sur notre photo, de gauche à droite: M. F. Müller (section de Glaris), Mlle S. Egloff (Kreuzlingen, représentant Hinterthurgau) et le Dr H. Brütsch (Winterthour) se voient féliciter à la tribune par le président H. Haug qui leur remet, en témoignage de reconnaissance pour leurs efforts, un tiré-à-part bibliophilique et une lettre de reconnaissance signée de sa main et de celle du président de l'ASS, M. J.-P. Chabloz.



Les résultats de la derrière Collecte de mai placée sous le traditionnel slogan «Aider, soigner, sauver» — ont également été annoncés officiellement à cette occasion. Le produit brut (inférieur de 2 % par rapport à 1974) s'est élevé à fr. 2 654 303.—. Le résultat net de fr. 2 152 109.— (de 4,4 % moins élevé que l'année précédente) a été réparti à raison de fr. 1 270 915.40 pour la CRS (organisation centrale et sections) et de fr. 881 194.57 pour l'Alliance suisse des Samaritains (organisation centrale et sections), conformément au nouveau barème de répartition en vigueur: CRS 60 %, ASS 40 %.



Collecte de mai 1976: un trèfle, une croix...

Le premier porte bonheur, la seconde, secours... Ensemble, ils forment «l'insigne» qui sera offert au public à l'occasion de la prochaine Collecte de mai de la CRS et de l'ASS. Vu son attrait, on espère voir le «Trèfle Croix-Rouge» épinglé à de très, très nombreuses boutonnières! Cette année donc, ni pansement rapide ni serviette rafraîchissante... Le prix de vente de «l'insigne»? Fr. 2.— comme d'habitude.

Parallèlement, plus de vingt sections CRS – pour la plupart urbaines – organiseront une vente de «Pommes Croix-Rouge», telle qu'elle avait été faite l'an dernier, à titre expérimental, par les sections de Zoug, Morges et Aubonne, dans un but de «renouveau». Les «Pommes Croix-Rouge» elles aussi seront vendues fr. 2.— la pièce.

Au budget de la CRS: 41 millions de francs pour ses activités nationales

Encore quelques chiffres: la CRS consacrera cette année 41 millions de francs à l'accomplissement de ses tâches nationales: soins professionnels et non professionnels aux malades, service de transfusion de sang, prestations sociales. Le déficit prévu se monte à fr. 343 000.—, contre fr. 895 000.— en 1975.

Cette amélioration de la situation financière de la CRS est due à de nouvelles restrictions des dépenses dans tous les domaines. A ces dépenses de 41 millions destinés à l'activité déployée par notre Institution dans le pays même, s'ajoutent les crédits consacrés aux opérations de secours que la CRS mène à l'étranger de son propre chef ou à la demande de la Confédération; en 1974, ceux-ci se sont montés à 13 millions de francs (12 millions en 1973). Ces dépenses ne sont pas inscrites au budget puisqu'en grande partie imprévisibles. Elles sont essentiellement couvertes par des contributions fédérales, des dons avec affectation spéciale, le produit de collectes ad hoc.

Soins au foyer, soins à la mère et à l'enfant, soins aux personnes âgées et malades chroniques:

formation de nouvelles monitrices Croix-Rouge

Le secteur des Cours du Secrétariat central de la CRS organisera cette année pas moins de 17 cours de monitrices de la Santé au foyer, dont 10 se dérouleront en Suisse alémanique (Berne et Bâle), 6 en Suisse romande (Lausanne uniquement) et 1 au Tessin. Nous indiquons ici les dates des cours qui auront lieu en Suisse romande et au Tessin.

Soins au foyer

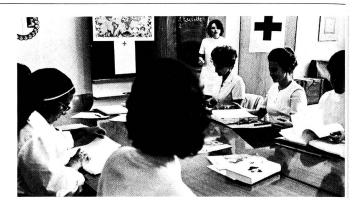
22 mars au 2 avril: Lausanne; 10 mai au 21 mai: Bellinzone; 6 septembre au 17 septembre: Lausanne.

Soins à la mère et à l'enfant

10 mai au 21 mai: Lausanne.

«Inventés» en 1966 par la CRS, les Bureaux d'information pour les professions de la Santé se développent

Il y aura dix ans cette année que le premier «Bureau d'information pour les professions paramédicales» fut créé à Neuchâtel, sous les auspices de la section Croix-Rouge locale. On en dénombre à ce jour 17, répartis dans 13 cantons, dont 11 dépendent directement de sections de la CRS.



Soins aux personnes âgées et malades chroniques

31 mai au 4 juin: Lausanne; 27 septembre au 1er octobre: Lausanne; 1er novembre au 5 novembre: Lausanne.

Pour tous renseignements s'adresser à la CRS, secteur des Cours, case postale 2699, 3001 Berne (tél. 031 22 14 74).

Depuis quelques mois, ils s'intitulent «Bureaux d'information pour les professions de la santé». Vu la situation qui règne actuellement sur le marché du travail, ces bureaux qui sont en étroit contact avec les milieux de l'orientation professionnelle, revêtent une importance toute spéciale. Sur invitation du Service des soins infirmiers de la CRS, leurs responsables se réunissent deux fois par année à Berne, pour un échange de vues et d'expériences. Leur dernière rencontre a eu lieu le 4 novembre 1975.



Sur ce chariot: de tout pour tous les goûts

14 sections de la CRS ont introduit à ce jour des services de bibliothèques circulantes qui fonctionnent soit dans des hôpitaux, soit dans des homes, soit encore à domicile, avec le concours d'une soixantaine d'assistantes bénévoles Croix-Rouge qui, à cet effet, suivent une brève formation. Le 11 novembre dernier, 13 AB bibliothécaires, qui avaient suivi un cours d'introduction le 30 juin 1975, ont été appelées à participer, à Zurich, à une journée de stage pratique: classification des livres, leur numérotation, établissement d'un catalogue, de cartes de prêts, etc., autant de petits «secrets» qu'il faut connaître pour qu'un service de bibliothèque fonctionne bien. Ces 13 AB seront encore convoquées à une deuxième journée de stage pratique et parachèveront leur formation en participant à une distribution de livres dans un établissement hospitalier.

Vient de se créer: la Commission des sections

L'institution de cette nouvelle Commission de la CRS a été décidée en juin dernier, par l'Assemblée des délégués, sur proposition du Comité central qui a édicté un règlement la concernant; celui-ci précise notamment sa composition, ses tâches, ses compétences.

Ses tâches et compétences: s'occuper des activités des sections ayant un caractère national, renforcer la coordination de leurs tâches sur le plan régional, intensifier les contacts entre les sections et l'organisation centrale, aider celles-ci à résoudre leurs problèmes. Sa composition: 15 membres au maximum, dont 10 au moins sont des représentants de section. Deux sièges sont réservés à l'Alliance suisse des Samaritains; le Comité central de la CRS, auquel la Commission est subordonnée, y sera représenté par Me M. Reber, de Soleure, et Mme Cl. Du Pasquier, de Neuchâtel. Les sections ont elles-mêmes proposé leurs repré-

sentants, à raison de 6 pour la Suisse alémanique, 3 pour la Suisse romande et 1 pour le Tessin.

8 d'entre eux ont déjà été nommés dont voici les noms: M. R. Huber, président de la section de Zurich, président; Mme E. Musso, présidente de la section de Genève, viceprésidente;

Mme A. Goetschin, présidente de la section de Morges; M. P. von Ins, président de la section d'Olten;

M. F. Müller, secrétaire et membre du Comité de la section de Glaris;

Mme M. Naeff, membre du Comité de la section de Bâle-Ville et directrice de son centre d'ergothérapie;

Mme G. Torricelli, membre du Comité de la section de Lugano;

M. G. de Weck, président de la section de Sion.

La Commission des sections, qui est autorisée à instituer des sous-commissions chargées d'étudier ou d'exécuter des tâches déterminées, se réunira en moyenne trois fois par an. Elle tiendra sa première séance au début de mars 1976.

A l'échelle régionale

Granges

A titre de perfectionnement

Chaque année, dans le cadre d'un «programme de perfectionnement», la section de Granges de la CRS offre aux quelque 60 auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge de son rayon des occasions de se rencontrer et de parfaire leurs connaissances. Trois rencontres ont lieu en soirée: elles sont consacrées au travail pratique. La quatrième s'étend sur une demi-journée, traditionnellement réservée à une excursion. La dernière, qui groupait 45 participantes et eut lieu le 25 novembre 1975, avait pour but la Ville fédérale avec, au programme, la visite de la Centrale du matériel de la CRS où un film leur fut notamment présenté (notre photo). Il fut suivi d'une discussion animée consacrée, en particulier, aux soins non professionnels aux malades.



Autre particularité, jugée très heureuse: un mois déjà après l'ouverture du club, ses membres ont été appelés à se prononcer à son sujet, dans le cadre de discussions en groupe (notre photo) animées par des assistantes bénévoles et des membres du Comité de la section Croix-Rouge: «Votre Club vous plaît-il? Suscite-t-il votre intérêt? Quelles sont les activités que vous appréciez le plus, le moins, pourquoi?...»



Delémont

Ouverture d'un Club des Aînés

Certes, l'ouverture d'un Club 3e Age ne représente plus aujourd'hui un événement insolite. Si nous parlons ici de celui qui s'est créé à Delémont, au mois de novembre dernier, c'est qu'il a été «pensé», puis réalisé en commun par les différents groupements intéressés: Pro Senectute Jura Nord, Pro Infirmis, la section locale de la CRS, le Service social municipal, les paroisses, le home de retraite de la ville.

«Ce Club, nous écrit la présidente de la section Croix-Rouge de Delémont, se devait d'être créé ici, non seulement pour les besoins des personnes âgées (dès 60 ans) et des handicapés physiques, mais aussi et surtout pour les pensionnaires du home La Promenade dont les loisirs sont limités et qu'il faut sortir d'une certaine apathie. Les automobilistes bénévoles Croix-Rouge sont à disposition des aînés qui ont quelque difficulté à se déplacer et ce sont également des AB Croix-Rouge qui animent les après-midi du mardi.»

Une particularité de ce club, en effet, est d'être ouvert tous les jours, du lundi au vendredi.

Croix-Rouge Jeunesse

«Nous sommes un groupe de jeunes qui voulons...»

Ils sont 14 écoliers et écolières, tous âgés de plus de 16 ans. Leur première approche avec la CRS fut leur participation à un cours de samaritains organisé à leur intention particulière, il y a plus d'un an. Depuis lors, sous les auspices de la section de Berne-Oberland, dont ils font partie et qui les soutient moralement et matériellement, ils sont actifs, notamment, dans le domaine de l'assistance aux personnes



Saison 1975: 43 cours donnés, 734 brevets délivrés...

Tel est le bilan de l'activité que la Société suisse de sauvetage et la Croix-Rouge Jeunesse ont déployée en commun en Suisse romande, au cours de la «Saison 1975» (close à fin septembre pour la statistique, mais non pas dans la pratique), dans le domaine du sauvetage nautique. Ces 43 cours (contre 9 seulement organisés en 1974) et les 734 brevets de Jeunes sauveteurs délivrés aux candidats et candidates ayant réussi toutes les épreuves de l'examen final se sont répartis de la manière suivante: Fribourg, 7 cours, 132 brevets; Genève, 7 cours, 162 brevets; Neuchâtel, 5 cours, 58 brevets; Valais, 6 cours, 153 brevets; Vaud, 18 cours, 229 brevets.

La SSS, institution auxiliaire de la CRS

La Société suisse de sauvetage (voir ci-contre) a pour but de répandre l'esprit du sauvetage et en particulier les connaissances pratiques et théoriques de la natation de sauvetage. Dans plus de 80 sections, réparties dans tout le pays, les membres de la SSS travaillent durant toute l'année.

Les brevets de Jeunes sauveteurs, les brevets I, II et III, ainsi que le brevet de plonge libre ABS récompensent les membres qui ont passé les examens requis.

La formation de ces sauveteurs nautiques ne représente cependant qu'un des aspects de l'activité de la SSS qui fournit aussi de grands efforts dans le domaine de la prévention des accidents par noyade en informant le public des dangers des baignades et en diffusant des conseils. âgées et isolées. Après neuf mois d'expérience, ces 14 jeunes gens et jeunes filles ont décidé de tenir une assemblée constituante pour devenir en bonne et due forme le «JRKT», le Groupe Croix-Rouge Jeunesse de Thoune. Cette assemblée s'est tenue le 16 décembre 1975, dans la maison de paroisse de Thoune (photo de gauche). En vue de récolter des fonds pour ses activités, mais aussi pour se faire connaître et faire connaître ses objectifs à la population de sa ville, le JRKT avait organisé quelques jours auparavant une vente de l'Avent en plein air. A l'étalage: des biscuits et divers articles confectionnés par les jeunes eux-mêmes (photos de droite).





Genève, 17 décembre 1975, patinoire des Vernets: M. Henri Berner, président d'honneur et membre fondateur de la section Genève/SSS remet les challenges qu'il offre à titre personnel aux vainqueurs du dernier cours de Jeunes sauveteurs dont le responsable, pour Genève, est M. Werner Dreier. Les épreuves de ce tournoi comportaient la natation, des courses d'obstacles, de tirage, de pully-boys, des réponses à diverses questions dont certaines relatives à la Croix-Rouge.



Photos: CRS/M. Hofer, U. Schulé, L. Wenger, F. Martin, Genève, Le Démocrate, Delémont

Paraît 8 fois par an — Rédaction: CRS, Taubenstrasse 8, 3001 Berne, téléphone 031 22 14 74

Supprimer les barrières architecturales

La loi fédérale sur l'Assurance invalidité (AI), entrée en vigueur le 1er janvier 1960, a répandu la notion d'intégration professionnelle du handicapé physique ou mental: «Le but essentiel de l'AI est la réadaptation ou le reclassement des assurés dans la vie active» (mémento sur les prestations de l'AI du 1.1.1973). Cette intégration professionnelle s'accompagne obligatoirement d'une intégration sociale qui se traduit chez les handicapés eux-mêmes, par le désir de participer non seulement à la vie professionnelle, mais également aux activités culturelles et de loisirs de leurs contemporains; la société, quant à elle, est amenée à se sentir solidaire de ses membres invalides, et les mass media tels que la télévision et la presse participent à l'effort d'information et de sensibilisation entrepris par les milieux préoccupés du sort des handicapés. Depuis quelques années, tant en Suisse qu'à l'étranger, on reconnaît à ceux-ci le droit d'être libres de leurs mouvements, c'est-àdire indépendants de leur entourage dans toute la mesure du possible, afin que leur dignité d'homme ou de femme responsable, de membre à part entière de la société, soit respectée. Le handicapé ne peut résister à un sentiment d'infériorité et d'humiliation lorsque, pour se rendre en un lieu donné, il doit avoir recours à des tiers, solliciter l'aide d'autrui, alors qu'il aimerait tellement se tirer d'affaire tout seul.

Quels obstacles un invalide en fauteuil roulant rencontre-t-il le plus fréquemment?

Bordures de trottoirs trop élevées; escaliers et rampes trop inclinés; cabines d'ascenseurs trop petites (vide de largeur de porte et profondeur), clavier de commande placé trop haut; portes trop étroites; cabines de WC trop petites, pas de poignée au mur, voire pas de cuvettesiège; accès très difficile des voitures de chemins de fer – sauf dans les nouveaux wagons – et des transports publics en général.

C'est ainsi que, le 12 novembre 1970, le Département fédéral de l'intérieur a édicté des «Directives concernant les mesures à prendre en faveur des handicapés physiques dans le domaine de la construction»:

«... applicables aux constructions édifiées ou subventionnées par la Confédération.

Elles font aussi règle pour les ouvrages placés sous sa surveillance. L'entreprise des Postes, Téléphones et Télégraphes et les Chemins de Fer Fédéraux édictent leurs propres directives. Il en va de même de l'Office fédéral des transports pour ce qui regarde les entreprises de transport concessionnaires.»

Le principe de ces directives est le suivant: «Il sera tenu compte des besoins des infirmes dans l'étude et l'exécution d'ouvrages du bâtiment du génie civil. Les transformations sont assimilées aux constructions nouvelles. On ne renoncera à ces mesures que si elles entraînent des frais excessifs ou des inconvénients notables dans l'exploitation de l'ouvrage.»

(Fiches sociales H. S. M.)



Le symbole international d'accessibilité tel qu'il a été adopté à Dublin, en septembre 1969, par l'Assemblée de réadaptation internationale.

Un invalide en chaise roulante ne peut monter seul un escalier et même si on l'aide, il court toujours un certain danger.

Photo H. Spühler

